

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

| | |
|-----------------------|----|
| Nombre de Conseillers | |
| en exercice | 15 |
| présents | 12 |
| votants | 14 |

L'An deux mil dix

le : Neuf Décembre

le Conseil Municipal de la Commune de Magny-Cours dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Robert LECAS, Maire.

Date de la Convocation : 23 Novembre 2010.

PRESENTS : M. LECAS, Mmes DEVANNE, DUPRE, PATRIARCA, RELET, MM. CHEVALIER, DAMICHEY, GUTIERREZ, JANDARD, LEPAGE, RIGAUD, VIRLOGEUX.

ABSENTS : Mmes REGNARD DE LAGNY (pouvoir à M. LECAS), SIGNORET (pouvoir à M. GUTIERREZ), M. ROUBE.

SECRETAIRE : M. RIGAUD.

OBJET :

Route Centre Europe
Atlantique

Monsieur Le Maire informe le Conseil que l'Etat vient de lancer le débat relatif au projet d'accélération de la mise à deux fois deux voies de la R.C.E.A. (Route Centre Europe Atlantique). Ce débat se déroulera sur trois mois, de novembre à janvier, il porte sur une partie de cet itinéraire Est/Ouest reliant la côte atlantique à notre frontière avec la Suisse, l'Allemagne et l'Italie à savoir la section comprise entre l'A71 à Montmarault et l'A6 à Macon et Châlon-sur-Saône.

La commune de Magny-Cours est membre de l'Association Nivernaise RN7 2x2 voies, constituée dans le but d'obtenir la fin de l'aménagement de la liaison Cosne-Sur-Loire/Balbigny. L'association agit avec les deux autres associations d'usagers et d'élus de l'Allier et de la Loire ainsi qu'avec les Chambres Consulaires des trois départements concernés. Les enjeux sont : la sécurité des usagers de la route, la protection de l'environnement et le développement économique de notre département. Si l'on considère ce qui est en service, les travaux en cours et annoncés, on constate que plus de 70 % de la liaison sont aujourd'hui aménagés ou sur le point de l'être.

Ces deux itinéraires mailleraient le réseau autoroutier national et joueraient un rôle essentiel dans les échanges Nord/Sud et Est/Ouest, ils favoriseraient le développement de nos territoires. Les trafics de la R.C.E.A. et de l'A77 sont interdépendants, l'aménagement d'un itinéraire aura une répercussion sur le trafic de l'autre. Il serait incohérent d'envisager la mise à deux fois deux voies de la R.C.E.A. sans achever la mise à 2x2 voies de la RN7.

L'Etat en est conscient puisqu'il a inscrit ces itinéraires dans le projet de Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT) présenté en juillet dernier.

Compte-tenu de ces éléments, le Conseil Municipal :

- Demande la mise à 2x2 voies de la R.C.E.A. dans les meilleurs délais et l'achèvement des travaux de l'A77 jusqu'à son raccordement à Balbigny.
- Demande au Maire de transmettre la délibération à la Commission Particulière de débat public de la R.C.E.A.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

le : **22 DEC. 2010**

publié ou notifié

le : **22 DEC. 2010**

Le Maire,



POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,

